



VILLE DE SAINT-OMER
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2026

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 3 avril 2026

D.G.S. ~ Secrétariat Général – FV

L'An Deux Mil Vingt-Six, le samedi 11 avril 2026 à 10 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la Mairie sous la présidence de Monsieur François DECOSTER, Maire.

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON (à partir de la délibération n°02), Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme LUX, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme MAERTEN, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, Mme PENEL, Mme BERTHELEMY, M. HARCHAOUI, M. BRULIN, M. MAGNIER, Mme HEROGUEL, M. MARZAK, Mme BOYAVAL, Mme SINGER, M. ADOU, M. LECAT, Mme LEPETIT, Mme SORREAU, M. OLIVÉ, M. ROUSSEL, Mme BOUCHU, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SABLON, 1^{er} Adjoint, donne pouvoir à M. DECOSTER, Maire (jusqu'à la délibération n°01)
- * M. WATELLE, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026 est adopté **à l'unanimité**.

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n°07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

- **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

03) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son Règlement Intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation (article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il a été proposé à l'assemblée délibérante de l'entériner.

- **Rapport adopté à l'unanimité**

04) Commissions Municipales – Constitution

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur la constitution des futures Commissions Municipales et sur la répartition de ses membres en leur sein. Il est rappelé que dans les communes de 1.000 habitants et plus, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

- **Rapport adopté à l'unanimité**

05) Organismes extra-municipaux – Représentations

Dans le même esprit, l'Assemblée Délibérante a été invitée à désigner ses représentants au sein de divers organismes extra-municipaux, ainsi que le prévoient les dispositions des articles L. 2122-10 et L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Rapport adopté à l'unanimité**

06) Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la liste proposée.

- **Délibération reportée ultérieurement**

07) Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre de membres – Election des représentants du Conseil Municipal

En application de la Loi d'Orientation N°92-225 du 06 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, et des dispositions du Décret N°95-562 du 06 Mai 1995, modifié par le Décret N°2000-6 du 04 Janvier 2000, le Conseil Municipal a procédé à la fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'à l'élection de ses représentants au sein dudit Conseil d'Administration.

Ont été élus :

- 1. Céline LAPACZ**
- 2. Christine MAERTEN**
- 3. Caroline BERTHELEMY**
- 4. Claudette DEBAST**
- 5. Franck BRULIN**
- 6. Katty PENEL**
- 7. Vincent OLIVÉ**

08) Commission Marchés – Désignation des membres

Il a été proposé d'élire deux Conseillers pour la Commission de Marché.

Ont été élus : Muriel VOLLE et Jean FOUQUE

- **Rapport adopté à la majorité par 29 voix pour, 04 voix abstention (*Mme SORREAU, M. ROUSSEL, Mme BOUCHU, M. OLIVÉ*)**

09) Désignation d'un Référent Sûreté

Il a été proposé d'élire un Conseiller au titre de Référent Sûreté

A été élu : Frédéric SABLON

- **Rapport adopté à la majorité par 29 voix pour, 04 voix abstention (*Mme SORREAU, M. ROUSSEL, Mme BOUCHU, M. OLIVÉ*)**

10) Désignation d'un correspondant Défense

Il a été proposé d'élire un Conseiller en charge des questions de Défense

A été élu : Philippe BOIDIN

- **Rapport adopté à la majorité par 29 voix pour, 04 voix abstention (*Mme SORREAU, M. ROUSSEL, Mme BOUCHU, M. OLIVÉ*)**

11) Commission d'Appel d'Offres et Commission d'Achats – Constitution – Election des membres

Le Conseil Municipal récemment élu a dû procéder à la constitution de la nouvelle Commission d'Appel d'offres et de la Commission d'Achats, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, il a été appelé à élire ses représentants au sein desdites Commissions, en qualité de membres tant titulaires que suppléants.

Ont été élus :**MM. et Mmes DECOCQ, MOLIN, SABLON, BOIDIN, BOUCHU membres titulaires****MM. et Mmes DEWAGHE, ADOU, LUX, NONNON, SORREAU membres suppléants.****12) Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Les communes de plus de 5.000 habitants doivent créer une Commission communale pour l'accessibilité. Cette commission constitue un outil de concertation associant élus, usagers et associations. Ses missions consistent notamment à dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, et à formuler des propositions d'amélioration. Il a été demandé au Conseil Municipal de reconduire la commission communale d'accessibilité.

➤ Rapport adopté à l'unanimité**13) Contrat de concession – Election des membres**

Les contrats de concession sont des contrats par lesquels la collectivité confie l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un tiers. Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer le nombre de membres de la commission de contrat de concession, et de procéder à leur désignation.

MM. et Mmes Steffie DECOCQ, Christophe MOLIN, Frédéric SABLON, Philippe BOIDIN, Simon ROUSSEL, membres titulaires.

MM. et Mmes Bertrand DEWAGHE, Jean-Raphaël ADOU, Chloé LUX, Véronique NONNON, Léa BOUCHU, membres suppléants.

➤ Rapport adopté à l'unanimité**14) Commission de suivi du règlement d'attribution des terres maraîchères – Désignation des membres**

Il a été demandé au Conseil Municipal de désigner les élus comme représentants de la collectivité au sein de la Commission de Suivi du Règlement d'Attribution des terres maraîchères de la Ville de Saint-Omer.

M. Philippe BOIDIN et Mme Claudette DEBAST, membres titulaires.

M. Jonathan TRUANT et M. Jean-Pierre WATELLE, membres suppléants.

➤ Rapport adopté à la majorité par 29 voix pour, 04 voix abstention (*Mme SORREAU, M. ROUSSEL, Mme BOUCHU, M. OLIVÉ*)**15) Charte des Conseils de quartiers – 3^{ème} génération – Cadre et méthode de concertation**

Le Conseil Municipal décide de renouveler et d'accentuer la démarche participative municipale en engageant la 3^{ème} génération des conseils de quartier. Le renouvellement des conseils de quartier dans leur nouvelle configuration est fixé à novembre 2026, à l'issue du processus de concertation. Pour élaborer une charte rénovée, la Ville mettra en œuvre une méthode de concertation s'appuyant sur les instances participatives existantes. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe du lancement de la refonte de la charte des conseils de quartier dans le cadre de la 3^{ème} génération de ceux-ci, de valider la méthode de concertation présentée et le calendrier associé, et

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

16) Concertation « L'Ecole de Demain »

Dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions sociétales, démographiques et technologiques, la Ville de Saint-Omer souhaite engager une démarche prospective afin de définir les grandes orientations pour « L'Ecole de Demain » avec l'intérêt des élèves comme fil conducteur. Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe du lancement d'une concertation sur « L'Ecole de Demain », et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

17) Actions des Musées de Saint-Omer – Signature de conventions de partenariats et de contrats de cession de droits d'auteurs

Les musées font appel à des partenariats dans le cadre de la programmation culturelle, des actions de médiation ou de la mise en place de mécénats. Afin de notifier les engagements, les obligations de chaque partie concernée, la durée de validité de chaque partenariat, il est nécessaire de passer des conventions ainsi que des contrats de cessions de droits d'auteurs avec ces partenaires. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et les contrats de cessions de droits d'auteurs nécessaires au bon déroulement de chaque opération et du service.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

18) Intégration à l'inventaire du Musée Sandelin, après acquisition, de deux peintures – Demande de subvention FRAM 2026

La ville de Saint-Omer a acquis aux enchères deux œuvres de Jules Joëts, peintre natif de Saint-Omer et premier conservateur du musée Sandelin, dont l'œuvre et le parcours présentent un grand intérêt pour l'histoire de la Ville. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de ces œuvres à l'inventaire du musée Sandelin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Régional des Hauts-de-France pour un montant de 8.750 € dans le cadre du FRAM, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toutes les pièces réglementaires à venir, et d'imputer la recette en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2026.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

19) Grandes orientations de la Politique de l'Habitat sur la Ville de Saint-Omer

La Ville de Saint-Omer mène depuis une décennie une politique de l'habitat volontariste dont les objectifs ont récemment été rappelés au sein du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), approuvé le 26 décembre 2023. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver les grandes orientations de la politique de l'habitat sur la Ville de Saint-Omer, de réitérer l'adhésion aux

dispositifs d'aides communs entre la Ville de Saint-Omer et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, de poursuivre les dispositifs d'aides communaux, d'accompagner les propriétaires, opérateurs et partenaires dans la mise œuvre des projets, et d'acter le principe de réalisation d'un bégainage sur le foncier appartenant à la Ville, rue Jonnart, après le départ de l'IME. Les modalités de ce projet feront l'objet d'une prochaine délibération en conseil municipal.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

20) Reconduction de l'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants pour l'année 2026

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 19 décembre 2024, a décidé de pérenniser l'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants pour deux années supplémentaires, soit pour la période 2025-2026. C'est pourquoi, la Ville de Saint-Omer réitère sa participation au dispositif 2026 par l'apport d'une subvention de 2.000 € par logement pour 7 dossiers étant précisé que la participation communale sera versée après vérification de la conformité des travaux avec les autorisations d'urbanisme déposées par le pétitionnaire. Il a été demandé au Conseil Municipal d'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide, de fixer le montant de la subvention à 2.000 € par logement pour 7 dossiers, et de valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2026 pour l'acquisition d'un bien achevé avant le 1^{er} janvier 1956.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

21) Instruction et contrôle des autorisations d'urbanisme – Reprise par les services de la Ville

La Ville de Saint-Omer veille à répondre aux besoins de ses habitants tout en assurant la conservation du patrimoine et qu'elle s'est, pour cela, dotée d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. L'instruction des dossiers, dans ce périmètre, requiert par conséquent une expertise et une sensibilité architecturale que seul un service proximité peut garantir. L'instruction et le contrôle des autorisations d'urbanisme sont actuellement délégués aux services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. L'analyse des besoins actuels de la Ville de Saint-Omer démontre la nécessité de réinterroger l'attribution de cette compétence pour plusieurs raisons stratégiques. La reprise par la Ville de l'instruction sur tout le territoire nécessitera la création de deux emplois. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter la reprise en régie de la compétence d'instruction et de contrôle des autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2027, de procéder aux démarches administratives permettant la dénonciation des conventions avec la CAPSO dans les délais impartis à savoir au plus tard le 30 juin 2026, d'acter le principe de la création de deux emplois et la modification à venir du tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

22) Renforcement et lutte contre les dépôts sauvages – Elaboration d'un diagnostic et mise en place d'un programme d'actions

Il est constaté la présence régulière de déchets de toute nature sur l'espace public, en dehors des lieux prévus à cet effet et en dehors des opérations spécifiques d'enlèvement des encombrants en lien avec la CAPSO. La Ville de Saint-Omer souhaite engager la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier et de répertorier les points sensibles et les sites récurrents de dépôts sauvages sur

l'ensemble du territoire communal y compris le marais. L'élaboration de ce diagnostic s'appuiera sur les observations et les signalements des habitants via So ! Proximité, ainsi que sur les retours des différents conseils de quartiers, en collaboration avec les services municipaux et les services de police (nationale, municipale, du marais). Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la méthode d'élaboration du diagnostic et du plan d'actions, d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires, y compris la mobilisation des partenaires, et d'approuver que les résultats qui feront l'objet d'une restitution publique et alimenteront un plan d'actions priorisé lié au Plan pluriannuel d'investissement.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

23) Chantier-école en faveur de la formation et l'insertion professionnelle – Renouvellement de convention

La Ville de Saint-Omer favorise sur son territoire la formation et l'insertion professionnelle des salariés en réinsertion. A cet effet, un chantier-école est confié annuellement à l'Association de Promotion et de Reconnaissance par le Travail (A.P.R.T.). Pour le programme prévisionnel du 15 Juin 2026/15 Juin 2027, il est proposé de poursuivre les travaux de pavage et maçonnerie dans les rues de la Ville, les comblements d'inter-tombes dans les cimetières et le démarrage du chantier-école au niveau de la rue Simon Ogier. Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'un chantier-école sur le territoire communal, d'approuver le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2025 et de l'exercice 2026, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au présent dossier chantier-école.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

24) Elaboration d'un diagnostic des usages et de l'état des trottoirs

Depuis 2020, la Ville de Saint-Omer a engagé son Plan des mobilités actives, cadre structurant pour définir et mettre en œuvre un « Plan Bien à Pied » et analyser les cheminements piétons. La Ville souhaite engager un diagnostic structuré autour de trois volets. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la méthode d'élaboration du diagnostic, d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires, y compris la mobilisation de partenaires et prestataires, d'approuver que les résultats qui feront l'objet d'une restitution publique et alimenteront un plan d'actions priorisé lié au Plan pluriannuel d'investissement.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

25) Marché de prestation de service en assurance pour la prise en charge des contrats de la Ville – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

L'ensemble des contrats d'assurance généraux de la Ville de Saint-Omer (biens communaux, responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle, assurance statutaire) arrivent à échéance au 31 décembre 2026. Afin de respecter les délais de procédure, il s'avère indispensable de lancer dès à présent une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert par lots séparés. Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 et prendra donc fin au 31 décembre 2031. Il a été demandé au Conseil Municipal d'acter et autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurance en lots séparés sur une durée de 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2027.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

26) Indemnisation de préjudices subis par des tiers

Dans le cadre des dispositions règlementaires des contrats d'assurances de la Ville au titre des recours, une demande de prise en charge a été rejetée par la compagnie d'assurances, pour des raisons contractuelles. Il a été demandé au Conseil Municipal d'acter et autoriser le remboursement de la franchise d'un montant de 390 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents, et d'imputer la dépense au budget communal.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

27) Désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST)

Le Comité Social Territorial est une instance consultative compétente pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein de cette instance. Il a été demandé au Conseil Municipal de désigner les élus comme représentants de la collectivité au Comité Social Territorial.

➤ **Rapport adopté à la majorité par 29 voix pour, 04 voix abstention (*Mme SORREAU, M. ROUSSEL, Mme BOUCHU, M. OLIVÉ*)**

28) Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs

Il est proposé la suppression d'un grade d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un grade d'Attaché de conservation à temps complet pour la nomination au 1^{er} juin 2026 par nomination suite à la réussite à concours l'agent occupant l'emploi. Il a été demandé au Conseil Municipal d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juin 2026, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

29) Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs

Il a été demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de postes, de procéder à la création de postes, de modifier le tableau des emplois et des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

30) Délibération portant recrutement de vacataires

Les Collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Il a été demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires ayant la qualité de guides-conférenciers ou de musiciens qualifiés pour effectuer des vacations afin de satisfaire aux besoins, de fixer la rémunération telle que référencée ci-dessus, d'inscrire les crédits nécessaires au budget, et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les contrats et actes afférents à ces décisions.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

31) Demande de subvention FIPD 2026 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) – Acquisition de gilets pare-balles et de caméras piétons pour la Police Municipale

Il est nécessaire de protéger les agents de la Police Municipale en cas de conflit lors d'une intervention. A ce titre, la Ville de Saint-Omer envisage dans le cadre du FIPD 2026, l'acquisition de deux gilets pare-balles et trois caméras piétons pour renouveler l'équipement des agents de la Police Municipale. Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition de ces équipements pour la Police Municipale selon le plan de financement défini et ses coûts prévisionnels.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

32) Stationnement payant – Rapport annuel d'exploitation des forfaits de post-stationnement et des Recours Administratifs Préalables Obligatoires 2025 (RAPO)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport annuel d'exploitation doit être rédigé dans lequel doivent figurer certaines parties de l'activité du stationnement payant, sur les forfaits post-stationnement (FPS) et recours administratifs préalables obligatoires (RAPO). La Ville de Saint-Omer n'a pas externalisé le service pour le contrôle du stationnement payant, l'entretien de premier niveau, la régie de recettes des produits du stationnement, la gestion et le traitement des RAPO. Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'exploitation et des recours gracieux.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

33) Protection des personnes et des biens – Prévention et lutte contre la délinquance – Vidéoprotection – Extension et remplacement

La Ville de Saint-Omer, dans le cadre de sa politique sécuritaire, a mis en place depuis 2003, un dispositif de vidéoprotection étendu à plusieurs reprises sur différents secteurs de la Ville. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des travaux relatifs à l'extension, du dispositif de vidéoprotection présentée sur la base d'un coût prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant, et d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir des crédits au budget.

➤ **Rapport adopté à la majorité par 29 voix pour, 04 voix contre (Mme SORREAU, M. ROUSSEL, Mme BOUCHU, M. OLIVÉ)**

34) Charte de la vie nocturne

La vie nocturne à Saint-Omer constitue un facteur d'attractivité et de dynamisme pour le territoire, notamment par la présence d'établissements de convivialité (bars, restaurants, lieux festifs) qui participent à l'animation du centre-ville. Ce dynamisme s'accompagne de difficultés croissantes signalées par les riverains, en particulier dans certains secteurs concentrant une activité nocturne importante. Face à la nécessité de concilier vie nocturne et tranquillité des riverains, la Ville de Saint-Omer souhaite élaborer une charte de la vie nocturne en partenariat avec la Police Nationale et les gérants d'établissements. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement d'une démarche d'élaboration d'une charte de la vie nocturne, d'approuver la méthode de travail proposée, de prévoir la présentation d'un projet de charte de la vie nocturne au Conseil Municipal lors de sa séance de juin 2026, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches pour mettre en

place la Charte de la vie nocturne en partenariat avec la Police Nationale, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

35) Encadrement de l'usage des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) en Ville

Il est régulièrement constaté la présence d'EDPM sur les voies dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h et ce malgré la présence de pistes cyclables à proximité. Les services de police constatent une augmentation des accidents mettant en cause les conducteurs d'EDPM. Il est nécessaire d'assurer la sécurité des conducteurs d'EDPM particulièrement exposés aux risques de blessures graves en cas de chute ou de collision. Le Conseil Municipal décide de lancer une concertation citoyenne afin d'établir un règlement municipal encadrant l'usage des trottinettes et de tous les EDPM sur son territoire. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement d'une démarche de concertation en vue de rédiger un arrêté municipal encadrant l'usage des EDPM, d'approuver la méthode de travail proposée, et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches pour lancer cette concertation et à signer les documents s'y rapportant.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

36) Lutte contre le harcèlement scolaire – Renforcement de la formation des agents de la Ville en matière de prévention

La Ville de Saint-Omer souhaite réaffirmer son engagement pour le bien-être des enfants et la sérénité du climat scolaire. Dans le cadre de la politique de sécurité de proximité et de prévention de la délinquance menée par la Ville de Saint-Omer, la protection de la jeunesse constitue une priorité. Des actions de prévention et de formation sur le harcèlement scolaire seront ainsi mises en place à destination des agents de police municipale ainsi que pour l'ensemble des agents intervenant auprès de ce jeune public, courant 2026. Il a été demandé au Conseil Municipal d'acter la mise en place de ce plan d'actions visant à lutter contre le harcèlement scolaire au sein des établissements de la Ville de Saint-Omer.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

37) Contrats d'objectifs partagés

La Ville de Saint-Omer souhaite mettre en place des contrats d'objectifs partagés avec l'ensemble des associations bénéficiant d'une subvention municipale, quel que soit le montant attribué, afin de structurer les relations et valoriser les partenariats. Des échanges préalables entre la Municipalité et les associations permettront de définir des objectifs partagés, mis en œuvre par les associations et soutenus par la Ville de Saint-Omer. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place les contrats d'objectifs partagés pour chaque association bénéficiant d'une subvention municipale, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

38) Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

39) Approbation du règlement budgétaire et financier

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs. Il y a lieu à l'issue des élections municipales, de faire adopter le règlement par les nouveaux élus. Il a été demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

40) Virement et ouvertures de crédits – Exercice 2026

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal a été amené à se prononcer.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

Séance levée à 12h52

Le Maire,


François DECOSTER

FAIT POUR ETRE MIS A L'INFORMATION DU PUBLIC, SOUS FORME D'AFFICHAGE,
A PARTIR DU 27 AVRIL 2026

NB : les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture de la Mairie (8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi) au Service du Secrétariat Général.